



Monsieur le Président  
de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2020

Personne en charge du dossier:  
Jean-Luc Schleich  
☎ 247 - 82954

SCL : L 5505 - 385 / nb  
Doc. parl. 7332

Objet : Projet de loi portant

1. création d'un Observatoire national de la santé ;
2. modification de la loi du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière ;
3. modification de la loi modifiée du 25 novembre 1982 relative aux organes destinés à la transplantation ;
4. modification de la loi modifiée du 7 août 2012 portant création de l'établissement public « Laboratoire national de santé ».

Monsieur le Président,

À la demande de la Ministre de la Santé, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe le deuxième avis complémentaire commun de la Chambre de commerce et de la Chambre des métiers portant sur les amendements gouvernementaux du 7 janvier 2020 relatifs au projet de loi sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Ministre aux Relations  
avec le Parlement

John Dann  
Directeur